

## SECTION 2.2.

# RECOMMANDATIONS POUR LA VALIDATION DES EPREUVES DIAGNOSTIQUES

---

## NOTE D'INTRODUCTION AUX RECOMMANDATIONS POUR LA VALIDATION DE L'OMSA

*L'OMSA a adopté une norme officielle intitulée Validation des épreuves diagnostiques pour les maladies infectieuses des animaux terrestres, appelée Norme de validation de l'OMSA. Sa version la plus récente, adoptée en mai 2023, se trouve au chapitre 1.1.6 du présent Manuel terrestre.*

*La Section 2.2 Validation des épreuves diagnostiques traite de l'utilisation de la norme de validation de l'OMSA et de sa mise en œuvre pour des besoins spécifiques tels que différents types de tests (détection d'anticorps, d'antigènes ou d'acides nucléiques), et une élaboration de certains outils utilisés dans les études de validation (incertitude des mesures, méthodes statistiques, panels de référence). L'un de ces chapitres est consacré aux défis particuliers de la validation des tests pour les espèces sauvages. Ces chapitres ont tous été rédigés par des experts des différents domaines concernés et ont fait l'objet de vastes processus de consultation avant d'aboutir aux textes finaux.*

***Aucun de ces chapitres ne devrait être utilisé isolément.** Chacun est conçu pour compléter et donner des informations sur l'application de la Norme de validation de l'OMSA à des situations spécifiques.*

\*  
\* \*

**NB:** ADOPTE POUR LA PREMIERE FOIS EN 2014.